



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 12296

Texte de la question

Lors de la séance publique du 19 décembre dernier, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a évoqué le projet de réforme du réseau de la Banque de France en réponse à une question d'actualité posée par Dominique Baert, député socialiste du Nord en indiquant clairement les souhaits du Gouvernement concernant la non-fermeture des succursales et l'absence de licenciement. Aujourd'hui il apparaît que le gouverneur de la Banque de France, bien qu'ayant été incité à mener un dialogue social suffisamment long, pour qu'un accord soit trouvé sur les modalités de réorganisation du réseau, n'entend pas modifier le projet de restructuration qu'il envisage. M. Roland Garrigues veut rappeler que cette restructuration se traduirait par la fermeture de nombreuses caisses et plusieurs centaines de licenciements. Ainsi, il lui demande, les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin qu'un véritable dialogue social s'engage au sein de l'établissement, sur les bases mêmes qu'il avait indiquées à la représentation nationale.

Texte de la réponse

Le Gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance des évolutions envisagées, le Gouverneur de la Banque de France a engagé, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de négociation avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les exigences de modernisation que la préparation des échéances européennes pourrait rendre nécessaire soient précédées d'un dialogue social approfondi. Plusieurs rencontres avec les partenaires sociaux ont déjà eu lieu. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient se révéler nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Roland Garrigues](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12296

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1725

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3260